

COMMUNE DE BUHL



RÉGLEMENT DE CONSULTATION

**Marché public de fourniture et de livraison de repas
en liaison chaude ou froide pour le pôle jeunesse**

ARTICLE 1. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

- Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude ou froide pour les enfants accueillis par le pôle jeunesse de la Commune de BUHL (service périscolaire et accueil de loisirs) et pour les adultes encadrant.

- Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats retenus, après examen des offres. Une invitation à négocier sera alors transmise au(x) candidat(s).

- Validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date de notification du marché.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché est :

Commune de BUHL
72 rue du Florival
68530 BUHL

Téléphone : 03.89.62.15.95
Fax : 03.89.83.05.14
Adresse mail : dgs@ville-buhl.fr
Site Internet : <http://www.ville-buhl.fr/marches-publics.html>

Le représentant du pouvoir adjudicateur est :

Monsieur Fernand DOLL
Maire de la Commune de BUHL

2.2. Mode de la consultation

Le présent marché de fourniture est passé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

2.4. Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date de remise des plis visée à l'article 6 ci-après.

2.5. Groupements d'opérateurs économiques

Le marché sera attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Cependant, si le marché est attribué à un groupement conjoint, il est demandé expressément que le mandataire conjoint soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 3. DOSSIER DE CONSULTATION ET PRÉSENTATION DES OFFRES

3.1. Dossier de consultation

Le dossier fourni à chaque candidat est composé des pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation,
- un cahier des clauses particulières (CCP).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite pour le dépôt des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à tout candidat qui en fait la demande auprès de la Commune par courrier, fax ou courriel ou peut être retiré à l'adresse suivante :

Téléphone : 03.89.62.15.95
Fax : 03.89.83.05.14
Adresse mail : pole.jeunesse@ville-buhl.fr
Site Internet : <http://www.ville-buhl.fr/marches-publics.html>
<https://marchespublics-amhr.omnikles.com/>

3.2. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats devront produire un dossier complet dans une enveloppe cachetée comprenant :

- les imprimés type DC1 et DC2,
- l'acte d'engagement dûment remplis, datés et signés(imprimé type DC3)
- le cahier des clauses particulières (CCP) signé,
- Le règlement de consultation (RC) signé,
- Une note descriptive et détaillée des produits,

Le candidat retenu devra fournir, dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la demande de la Commune, les certificats prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ou l'imprimé type NOTI2 ainsi que la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé ou l'imprimé type NOTI1.

Les formulaires DC1, DC2, NOTI1 et NOTI2 sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

ARTICLE 4. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres, affectés d'une pondération, sont les suivants :

Prix	40%
Qualité des produits	25%
Diversité des produits	25%
Conditionnement des produits	10%

ARTICLE 5. REMISES DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres est fixée au :

Le lundi 1^{er} avril 2019 à 12 h 00

- **Par voie postale :**

Les plis contenant les offres sont obligatoirement transmis par lettre recommandée avec avis de réception ou remis contre récépissé avant la date limite.

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté. Ce pli portera l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire de la Commune de BUHL
72 rue Florival
68 530 BUHL**

Avec les mentions suivantes :

- **«Marché public de fourniture et de livraison de repas en liaison chaude pour le pôle jeunesse»**
- **NE PAS OUVRIR**
- **Nom du prestataire**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites visées ci-dessus ne seront pas retenus.

Il est rappelé aux candidats qu'ils restent responsables de l'acheminement de leur offre et qu'aucune réclamation ne sera admise en cas de retard dû à la logistique (poste, messagerie...).

- **Par voie électronique :**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 août 2006 du CMP modifié par le décret n° 2011-1000 du 26-08-2011, pris en application des articles 48 et 56 du Code des Marchés Publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, les candidats ont la possibilité de télécharger un dossier de consultation en ligne ou de le retirer sous forme reprographiée.

Depuis le 1er janvier 2012, le pouvoir adjudicateur ne peut refuser de recevoir les offres qui lui sont transmises par voie électronique : les candidats pourront alors décider de remettre leurs offres par voie postale ou par voie électronique.

La plate-forme retenue pour recevoir les offres par voie électronique est la suivante :

<https://www.amhr.fr>

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter.

Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures sont transmises et signées par cette personne.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidatures/plis doivent être remis impérativement avant la date indiquée au présent règlement de la consultation. La présentation des plis sera identique à celle remise sur support papier.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites seront refusés. Les dossiers incomplets seront rejetés.

Les formats de fichiers acceptés par la personne publique sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader.

Pour la remise des pièces relatives à l'offre,

- au format type JPEG ou PDF pour des plans ou photos,
- WORD ou PDF pour les pièces écrites et en définition de 150dp

Le format PDF (non modifiable et universel) sera préféré.

Avertissements :

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un antivirus. En effet, conformément aux dispositions réglementaires en matière de dématérialisation des procédures de marchés publics, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Il pourra être fait recours à une copie de sauvegarde.

Une copie de sauvegarde peut être remise, dans le délai fixé pour la réception des offres, sur support papier ou sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB). Elle doit présenter séparément la candidature et l'offre, et être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ». Elle sera ouverte par le pouvoir adjudicateur en cas d'impossibilité de lire les candidatures ou les offres transmises par voie électronique.

ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour établir leur offre, les candidats pourront s'adresser à :

- Renseignements techniques : Mme Caroline BOILLOT, directrice du périscolaire
Téléphone : 03 89.83.07.29
Adresse mail : lesptitspotess.buhl@gmail.com

- Renseignements administratifs : Mme M.Claude LONGHINO
Téléphone : 03.89.62.15.95
Adresse mail : pole.jeunesse@ville-buhl.fr